



FOCUS N°47

Des milieux d'accueil de la petite enfance à coût abordable dans les quartiers vulnérables de la Région bruxelloise

DIETER DEMEY

Quel est le contexte socio-économique de la petite enfance dans la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) ? Dans quelle mesure l'offre de milieux d'accueil de la petite enfance liée au revenu répond-elle à la demande ? Et ces services sont-ils ou non situés dans des quartiers plutôt vulnérables ? Voilà les trois questions auxquelles ce Focus tente de donner une réponse.

L'importance de milieux d'accueil de la petite enfance à coût abordable

Ce Focus examine si les milieux d'accueil de la petite enfance à coût abordable sont situés dans les quartiers bruxellois qui en ont le plus besoin. Les services offerts à la population tels que l'accueil des enfants, l'enseignement, la culture ou le sport doivent répondre à différents critères. La disponibilité est importante, tout comme l'accessibilité financière, la flexibilité, l'intégration et la qualité¹.

La Région bruxelloise compte :

- des milieux d'accueil où le prix payé par les familles pour la garde de leurs enfants est déterminé par le revenu familial (« lié au revenu ») et sont donc à coût abordable ;
- des services libres de déterminer le prix que les familles doivent payer pour l'accueil (« non lié au revenu »), généralement plus coûteux.

Selon les dernières données, dans la Région, presque deux milieux d'accueil sur trois (63,62 %) sont liés au revenu [IBSA, 2020 (1)]. Une

étude antérieure de l'IBSA [2020 (2)] a montré que l'offre de milieux d'accueil de la petite enfance diffère fortement entre les communes et les quartiers de Bruxelles. Mais est-ce aussi le cas pour l'accueil lié au revenu ?

Bruxelles est la région la plus pauvre de Belgique si l'on prend en compte le revenu net imposable total moyen par habitant² [IBSA, 2020 (3)]. Bruxelles enregistre également de moins bons résultats que les autres régions en matière de pauvreté et de privation [Frans, Van Mechelen et Van Lancker, 2014:11; Guio & Vandenbroecke, 2018 : 20]. Toutefois, il existe de grandes différences socio-économiques au sein de la Région. Alors que six des dix communes les plus pauvres de Belgique se trouvent en Région bruxelloise, le revenu moyen est supérieur à la moyenne nationale dans quatre autres communes bruxelloises [IBSA, 2020 (3) ; Statbel, 2020 (1)]. Les milieux d'accueil liés au revenu sont-ils situés là où le besoin de milieux d'accueil à coût abordable est le plus élevé ?

Des recherches antérieures ont démontré que dans la majorité des quartiers les plus défavorisés de la Région, le taux de couverture (→ Encadré 2) peut être considéré comme faible. Le taux de couverture est également faible dans les quartiers où vivent majoritairement des familles monoparentales [La Ligue des familles, 2019 : 8/11].



1. Niveau d'analyse

L'analyse sera effectuée au niveau des quartiers et ce pour deux raisons :

1. Plusieurs communes de la Région bruxelloise comptent une population élevée. Trois communes rassemblent plus de 100 000 habitants (Anderlecht, Bruxelles et Schaerbeek) et neuf communes plus de 50 000 habitants [IBSA, 2020 (4)]. Les 19 communes ne forment pas des ensembles homogènes et le niveau communal ne permet donc pas d'appréhender les évolutions sociales [ULB-VUB-UCL-KUL, 2008] ;
2. La déclaration de politique du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Collège réuni de la Commission communautaire commune précise que « la priorité sera donnée au soutien à des crèches et autres milieux d'accueil aux tarifs proportionnés aux revenus des parents, situés dans des quartiers au taux de couverture inférieur à la moyenne régionale » [Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et Collège réuni de la Commission communautaire commune, 2019 : 55-56].

Toutefois, il n'a pas été examiné si ces liens se maintiennent dans l'éventualité où l'on ne tient compte que des milieux d'accueil à coût abordable. Des recherches menées en Flandre ont démontré qu'il n'existe aucun lien, au niveau communal, entre le revenu médian ou le risque de pauvreté et le taux de couverture lié au revenu [Van Lancker & Vandebroek, 2019 : 14]. Il a par ailleurs été démontré que l'offre de places à coût abordable est plus importante dans les quartiers pauvres, notamment dans les villes ayant un taux de couverture élevé [Van Lancker & Vandebroek, 2019 : 33-35]

En Région de Bruxelles-Capitale, existe-t-il un lien entre l'offre de milieux d'accueil de la petite enfance liés au revenu et les indicateurs socio-économiques ? En d'autres termes, les milieux d'accueil à coût abordable sont-ils principalement situés dans des quartiers vulnérables ou non ?

Dans ce Focus, après avoir examiné les sources de données, nous analyserons le contexte socio-économique de la petite enfance au niveau des quartiers, puis le taux de couverture basé sur les milieux d'accueil de la petite enfance liés au revenu, et enfin la relation entre les deux.

Indicateurs socio-économiques

Cependant, au niveau local, peu d'indicateurs de pauvreté (des enfants) sont disponibles [Lahaye, Pannecoucke & Sansen, 2019 : 3]. Pour cette raison, la pauvreté et la privation des familles et des enfants sont généralement étudiées à l'aide de facteurs qui leur sont étroitement liés. Il s'agit par exemple du revenu familial disponible, du niveau d'éducation, de la position sur le marché du travail ou de l'intensité du travail dans une famille, de l'origine migratoire des parents, de l'état de santé, du logement, de la composition de la famille, des prestations sociales... [Frans, Van Mechelen & Van Lancker, 2014 : 12 ; Guio & Vandebroek, 2018 : 27-28 ; Lahaye, Pannecoucke & Sansen, 2019 : 25 ; INED, 2020 : 2].

Pour la Région de Bruxelles-Capitale, les données suivantes sont disponibles au niveau des quartiers :

- › **Marché du travail** : part de mineurs vivant dans des ménages sans revenu du travail (les plus récentes : 2016) ;
- › **Composition de la famille** : nombre d'enfants de moins de trois ans vivant avec un seul parent (les plus récentes : 2020) ;
- › **Logement** : part de logements sociaux (nombre de logements sociaux pour 100 ménages) (les plus récentes : 2019) ;
- › **Revenu** : revenu imposable médian des déclarations (les plus récentes : année de revenus 2018) (en €) ;
- › **Origine migratoire** : nombre d'enfants de moins de trois ans dont au moins un parent n'est pas ressortissant de l'UE³ (les plus récentes : 2020).

Les chiffres relatifs au niveau d'éducation ou aux prestations sociales ne sont pas disponibles au niveau des quartiers.

Accueil de la petite enfance

Les données sur la capacité des milieux d'accueil de la petite enfance proviennent de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) et de Kind&Gezin. Ces organisations sont responsables de l'octroi des licences aux milieux d'accueil de la Région de Bruxelles-Capitale. La mesure dans laquelle l'offre de milieux d'accueil de la petite enfance est en adéquation avec la demande peut être analysée sur la base du taux de couverture (→ Encadré 2).

Le contexte socio-économique de la petite enfance à Bruxelles

Nous dressons ci-dessous le contexte socio-économique de la petite enfance à Bruxelles au niveau des quartiers à l'aide de différents indicateurs. Concrètement, on peut s'attendre à ce que ce contexte soit considéré comme vulnérable dans les cas suivants :

- › Une part élevée de mineurs vivant dans des ménages sans revenu du travail ;
- › Une part élevée d'enfants de moins de trois ans vivant avec un seul parent ;
- › Une part élevée de logements sociaux ;
- › Un faible revenu imposable médian des déclarations ;
- › Une part élevée d'enfants de moins de trois ans dont au moins un parent n'est pas ressortissant de l'UE.

Dans ces quartiers, on peut s'attendre à ce que le besoin de milieux d'accueil de la petite enfance liés au revenu soit plus élevé que dans les quartiers qui ne peuvent être considérés comme vulnérables ou qui sont moins vulnérables selon ces indicateurs.

Marché du travail : La part de mineurs vivant dans des ménages sans revenu du travail était supérieure à 20 % dans 25 quartiers résidentiels en 2016. 21 de ces quartiers sont situés dans le croissant pauvre (→ Glossaire) ou sont adjacents à celui-ci. Il est important de souligner que la garde d'enfants remplit non seulement une fonction économique, mais aussi une fonction pédagogique et sociale. Elle permet non seulement de concilier travail et vie de famille, mais forme aussi un lieu d'apprentissage social et favorise l'intégration sociale de certains groupes dans la société [Hedebouw et Peetermans, 2009].



2. Données relatives aux milieux d'accueil de la petite enfance et taux de couverture

Les données relatives aux milieux d'accueil de la petite enfance proviennent de l'ONE (pour les organisations francophones) et de Kind&Gezin (pour les organisations néerlandophones). La capacité se réfère au nombre de places dans un milieu d'accueil. Une place peut être utilisée par plusieurs enfants ; la capacité d'accueil sera donc inférieure au nombre d'enfants accueillis dans un établissement. Les données se rapportent à la situation au 31 décembre de l'année concernée et sont collectées et traitées par l'IBSA. Les données les plus récentes décrivent la situation au 31 décembre 2019.

Les milieux d'accueil autorisés tant par Kind&Gezin que par l'ONE peuvent être **liés** ou **non au revenu** :

- Les milieux d'accueil autorisés par Kind&Gezin à l'échelon 0 ou 1 du système de subsides sont libres de déterminer le prix que les familles doivent payer pour l'accueil. Dans les milieux d'accueil des échelons 2 et 3, le prix payé par les familles pour l'accueil est déterminé sur la base des revenus du ménage [Kind&Gezin, 2016, p. 49]. En 2020, ce montant était de 5,32 € minimum et de 29,51 € maximum par jour [Kind&Gezin, 2020, p. 11].
- Dans les milieux d'accueil de la petite enfance autorisés par l'ONE, le prix est basé sur le revenu familial dans les milieux d'accueil reconnus et subventionnés⁴. En 2020, il s'agissait d'un minimum de 2,58 € et d'un maximum de 36,49 € par jour [ONE, 2020].

Par exemple, dans les milieux d'accueil de la petite enfance liés au revenu agréés par Kind&Gezin, les familles ayant les revenus imposables cumulés suivants paient ces prix par jour en 2020 [Kind&Gezin, 2020 : 29-30] :

- moins de 17 257,93 € : le tarif minimum de 5,32 € ;
- de 17 257,94 € à 44 493,56 € : maximum 16,90 € ;
- de 44 493,57 € à 63 661,90 € : 22,33 € maximum ;
- plus de 63 661,91 € : 22,93 € - 29,51 €.

Le prix dans les services non liés au revenu à Bruxelles agréés par Kind&Gezin était en moyenne de 27,88 € par jour en 2016 [Vandenbroeck & Bauters, 2016 : 81] et, dans celles agréés par l'ONE, de 30 € en moyenne par jour⁵.

Le **taux de couverture** est un indicateur dont le numérateur est le nombre de places d'accueil au 31 décembre de l'année t et le dénominateur est le nombre d'enfants de moins de trois ans au 1er janvier de l'année t+1. Cela donne une valeur qui indique le nombre de places par enfant de moins de trois ans. Elle peut être inférieure à 1, égale à 1 ou supérieure à 1 :

- **Une valeur inférieure à 1** signifie qu'il y a moins de places que d'enfants de moins de trois ans. Un taux de couverture de 0,50, par exemple, signifie qu'il y a de la place pour la moitié des enfants ;
- **Une valeur égale à 1** signifie qu'il y a une place pour chaque enfant de moins de trois ans ;
- **Une valeur supérieure à 1** signifie qu'il y a plus de places que d'enfants de moins de trois ans.

Les places dans les écoles maternelles qui peuvent être occupées par des enfants de 2,5 à 3 ans ne sont pas incluses dans les places d'accueil pour jeunes enfants. Le taux de couverture probablement sous-estime donc légèrement le nombre d'enfants de moins de trois ans qui peuvent être pris en charge. Une partie des places d'accueil est occupée par des enfants habitant en dehors de Bruxelles.

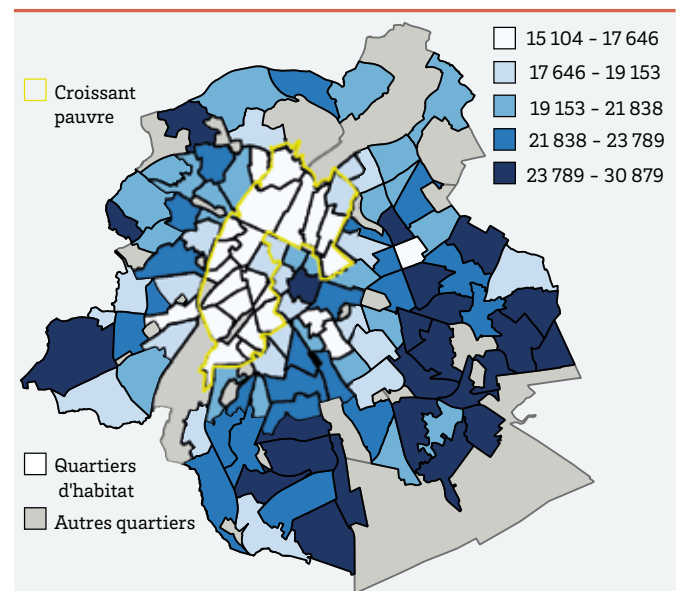
Le **taux de couverture lié au revenu** ne tient compte que des places d'accueil liées au revenu.

Composition de la famille : Un deuxième indicateur important est le nombre d'enfants de moins de trois ans vivant avec un seul parent par rapport au nombre total d'enfants de moins de trois ans. Sur les 20 quartiers résidentiels où cette part était supérieure à 20 % en 2020, 17 sont situés dans le Pentagone (→ [Glossaire](#)) ou la première couronne (→ [Glossaire](#)). Dans les quartiers de la seconde couronne (→ [Glossaire](#)), la part d'enfants de moins de trois ans vivant avec un seul parent est sensiblement plus faible.

Logement : Le troisième indicateur concerne le nombre de logements sociaux pour 100 ménages. Les quartiers dans lesquels cette part était supérieure à 20 % en 2019 se situent principalement dans la seconde couronne aux frontières de la Région. La part est faible dans le sud et le sud-est de la Région, ainsi que dans l'est du Pentagone et le Quartier européen⁶.

Revenu : La figure ① montre le revenu imposable médian des déclarations au niveau des quartiers pour l'année de revenus 2018. Les quartiers aux revenus les plus élevés se trouvent principalement dans la seconde couronne au sud-est de la Région. Les quartiers aux revenus les plus faibles sont en revanche concentrés dans le croissant pauvre. Cette carte est en fait l'image miroir de la configuration géographique de la part de mineurs vivant dans des ménages sans revenu du travail.

① REVENU IMPOSABLE MÉDIAN DES DÉCLARATIONS AU NIVEAU DES QUARTIERS (ANNÉE DE REVENUS 2018) (EN €)



Source : IBSA & Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium) (Statistiques fiscales des revenus)

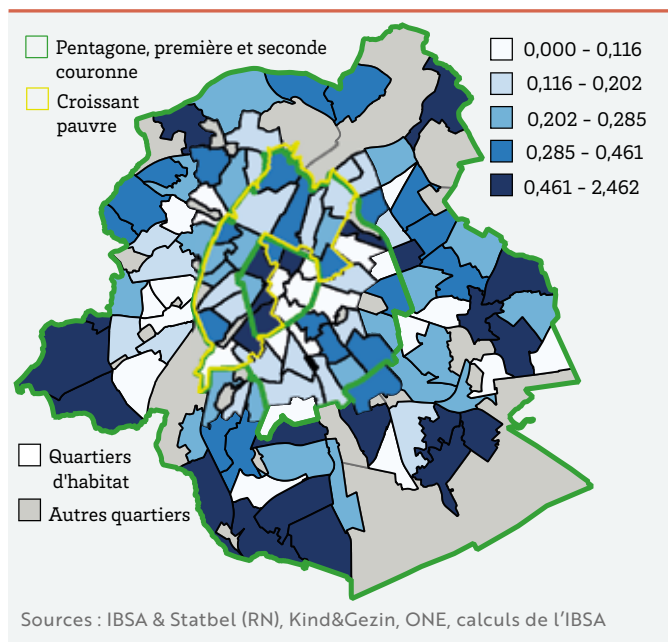
Origine migratoire : Le cinquième et dernier indicateur concerne la part d'enfants de 0 à 2 ans dont au moins un parent n'est pas ressortissant de l'UE. Une origine migratoire hors UE est souvent associée à une position plus vulnérable sur le marché du travail, à moins d'actifs hérités et à un accès plus difficile aux institutions financières [Guio & Vandebroecke, 2018 : 27]. Dans tous les quartiers du croissant pauvre, cette proportion était supérieure à 46 % en 2020. Elle est également élevée dans plusieurs quartiers du nord-ouest, du nord et du nord-est de la seconde couronne.

Taux de couverture basé sur les milieux d'accueil de la petite enfance liés au revenu

Le taux de couverture lié au revenu en 2019 était de **26,13 %** au niveau régional. Cela signifie que pour un peu plus d'un enfant sur quatre, il existe une place dans un milieu d'accueil dont le prix payé par les familles dépend du revenu familial. Le taux de couverture lié au revenu est nettement inférieur au taux de couverture tenant compte de toutes les places, qui est de 41,07 %.

Dans 52 quartiers résidentiels, le taux de couverture lié au revenu est supérieur à la moyenne régionale. 17 de ces quartiers sont situés dans le Pentagone ou la première couronne et 35 dans la seconde couronne (2). En outre, le nombre de quartiers ayant un taux de couverture lié au revenu élevé est plus élevé dans la seconde couronne que dans la première, notamment aux frontières de la Région.

2 TAUX DE COUVERTURE LIÉ AU REVENU AU NIVEAU DES QUARTIERS (2019)



Aucune association entre le contexte socio-économique de la petite enfance et le taux de couverture des milieux d'accueil de la petite enfance liés au revenu

Les cartes ne montrent pas de lien entre le contexte socio-économique de la petite enfance et le taux de couverture des milieux d'accueil de la petite enfance liés au revenu. Une autre méthode consiste à utiliser des mesures d'association telles qu'un coefficient de corrélation. Le **tableau 1** montre la corrélation entre le taux de couverture (lié au revenu) d'une part et les indicateurs socio-économiques d'autre part pour les quartiers résidentiels de Bruxelles. Il en ressort ce qui suit :

1. Il n'existe qu'une corrélation légèrement positive entre la part de logements sociaux et le taux de couverture lié au revenu, mais pas avec les autres indicateurs socio-économiques. Cela signifie que, dans les quartiers où la part de logements sociaux est relativement élevée, le taux de couverture est aussi relativement élevé ;
2. Il n'existe aucun lien entre les indicateurs socio-économiques et le taux de couverture qui tient compte de toutes les places.

La principale conclusion de cette analyse est l'absence de lien, au niveau des quartiers, entre le contexte socio-économique de la petite enfance et le taux de couverture lié au revenu, sauf pour la part de logements sociaux. Ceci est également clairement illustré dans le diagramme de dispersion basé sur le revenu imposable médian des déclarations et le taux de couverture lié au revenu (3).

3 DIAGRAMME DE DISPERSION DU REVENU IMPOSABLE MÉDIAN DES DÉCLARATIONS (€) (2018) ET DU TAUX DE COUVERTURE LIÉ AU REVENU (2019)

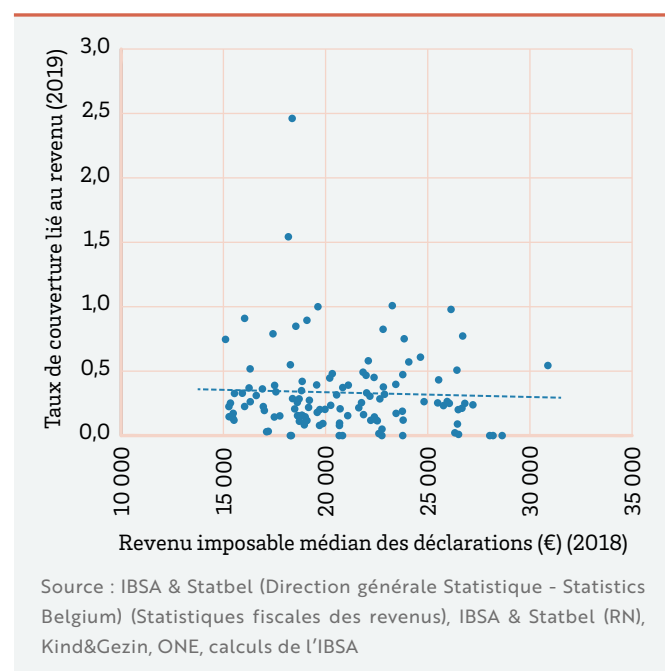


Tableau 1. Coefficient de corrélation de Pearson⁷ entre les indicateurs socio-économiques et le taux de couverture (lié au revenu)

	Taux de couverture (2019)	Taux de couverture lié au revenu (2019)
Part de mineurs vivant dans des ménages sans revenu du travail (%) (2016)	0,00	0,11
Part des enfants de 0 à 2 ans vivant avec un seul parent (2020)	-0,03	-0,08
Part de logements sociaux (nombre de logements sociaux pour 100 ménages) (logements sociaux/100 ménages) (2019)	0,24	0,42
Revenu imposable médian des déclarations (€) (2018)	-0,02	-0,06
Part des enfants de 0 à 2 ans dont au moins un parent n'est pas ressortissant de l'UE (2020)	-0,15	0,00

Résumé et conclusions

L'analyse géographique de la situation socio-économique de la petite enfance a démontré qu'elle est plus précaire dans les quartiers situés dans le croissant pauvre en termes de situation professionnelle du ménage, du revenu et de l'origine de migration. Dans les quartiers du Pentagone et de la première couronne, la part d'enfants de moins de trois ans vivant avec un seul parent est aussi relativement plus élevée. Les quartiers ayant un taux de couverture lié au revenu élevé sont, eux, principalement situés dans la seconde couronne, aux limites de la région.

L'analyse utilisant les mesures d'association a conforté l'analyse cartographique : aucun lien n'a été établi entre le contexte socio-économique de la petite enfance et le taux de couverture lié au revenu au niveau des quartiers. De surcroît, on peut faire valoir que la demande de places d'accueil à coût abordable sera plus forte dans les quartiers vulnérables. Ce résultat ne correspond pas non plus aux recherches précédentes menées en Flandre, où l'offre de places à coût abordable est plus élevée dans les quartiers pauvres. Le taux de couverture est néanmoins plus élevé dans les quartiers où la part de logements sociaux est plus importante.

La déclaration de politique du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Collège réuni de la Commission communautaire commune précise que « la priorité sera donnée au soutien à des crèches et autres milieux d'accueil aux tarifs proportionnés aux revenus des parents, situés dans des quartiers au taux de couverture inférieur à la moyenne régionale » [Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et Collège réuni de la Commission communautaire commune, 2019 : 55-56]. Cette analyse suggère qu'une attention supplémentaire devrait être accordée au profil socio-économique du quartier afin que les milieux d'accueil de la petite enfance à coût abordable soient disponibles là où le besoin est le plus élevé.

Bibliographie

- FRANS, D., VAN MECHELEN, N., & VAN LANCKER, W., 2014. *Een structurele aanpak van de verarming van eenoudergezinnen in de Federatie Wallonië-Brussel*. Anvers : Het Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck (CSB), Université d'Anvers. (Consulté le 12.08.2021).
- GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET COLLÈGE RÉUNI DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE, 2019. *Déclaration de politique générale commune au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et au Collège réuni de la Commission communautaire commune. Législature 2019-2024* (Consulté le 12.08.2021).
- GUIO, A.-C., & VANDENBROUCKE, F., 2018. *Armoede en deprivatie bij Belgische kinderen. Een vergelijking van de risicofactoren in de drie gewesten en de buurlanden*. Bruxelles : Fondation Roi Baudouin. (Consulté le 12.08.2021).
- HEDEBOUW, G. & PEETERMANS, A., 2009. *Het gebruik van opvang voor kinderen jonger dan drie jaar in het Vlaams Gewest*. Dans : Over Werk. 2010, n° 2, p. 56-60.
- IBSA, 2020 (1). *Milieu d'accueil de la petite enfance*.
- IBSA, DEMEY Dieter, 2020 (2). *Accueil de la petite enfance en Région bruxelloise : où sont les besoins ?* Focus de l'IBSA n°38.
- IBSA, 2020 (3). *Statistiques fiscales des revenus*.
- IBSA, 2020 (4). *Population. Évolution annuelle*.
- INED, 2020. *Mieux mesurer la pauvreté à la petite enfance : une meilleure prise en compte des conditions de vie*. (Consulté le 12.08.2021).
- KIND&GEZIN, 2016. *Jaarverslag 2015*. Bruxelles : Kind&Gezin. (Consulté le 12.08.2021).
- KIND&GEZIN, 2020. *Brochure inkomenstarief voor ouders*. (Consulté le 12.08.2021).
- LAHAYE, W., PANNECOUCKE, I., & SANSEN, F., 2019. *Kinderarmoede en het lokale niveau. De gemeenten in kaart – Hefbomen voor het beleid*. Bruxelles. Fondation Roi Baudouin. (Consulté le 12.08.2021).
- LA LIGUE DES FAMILLES (2019). *L'accueil de la petite enfance à Bruxelles : Pour une programmation de places plus ciblée ?* Ixelles. La Ligue des familles. (Consulté le 12.08.2021).
- ONE. 2019. *Barème de la participation financière parentale ou de tiers dans les frais de séjour des enfants accueillis dans tout milieu d'accueil subventionnés par l'Office de la Naissance et de l'Enfance. Année civile 2020*. (Consulté le 12.08.2021).
- STATBEL, 2020 (1). *En 2018, le revenu des Belges s'élevait en moyenne à 18 768 euros*. (Consulté le 12.08.2021).

- STATBEL, 2020 (2). *Indicateurs de pauvreté belges en 2019 par région et par province*. (Consulté le 12.08.2021).
- VANDENBROECK, M. & BAUTERS, C., 2016. *Cartografie van de Nederlandstalige gezinsvoorzieningen in Brussel*. Bruxelles - Gand, VGC - UGent. (Consulté le 12.08.2021).
- VAN LANCKER, W., & VANDENBROECK, M., 2019. *De verdeling van de kinderopvang in Vlaanderen en in de centrumsteden: spanning tussen de economische en sociale functie van kinderopvang*. Louvain : Centrum voor Sociologisch Onderzoek. (Consulté le 12.08.2021).
- ULB, VUB, UCL & KUL (2008). *Conception d'un monitoring des quartiers couvrant l'ensemble du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Rapport final*. (Consulté le 01.09.2021).

Glossaire

Croissant pauvre

Zone concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les quartiers en première couronne nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région bruxelloise et qui forment un croissant autour du centre-ville. Les quartiers de cette zone sont :

- à l'intérieur du Pentagone, l'ouest de la jonction nord-midi et les Marolles ;
- l'est d'Anderlecht et de Molenbeek-Saint-Jean (entre le chemin de fer et le canal) ;
- au nord, la commune de Saint-Josse, l'ouest de Schaerbeek et les zones industrielles le long du canal ;
- au sud, le bas de Saint-Gilles et le bas de Forest.

Pentagone

Zone de Bruxelles située à l'intérieur des boulevards de la petite ceinture. Il s'agit de la ville qui était anciennement protégée par les murs d'enceinte. Le nom de cette zone vient de la forme que dessine le tracé des anciennes murailles.

Première couronne

Désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture du Boulevard Churchill (au sud), les Boulevards militaires (à l'est : Général Jacques, Général Meiser, Brand Whitlock, Auguste Reyers, Général Wahis) et les voies de chemin de fer (à l'ouest). D'un point de vue communal, on l'associe généralement à Anderlecht, Etterbeek, Ixelles, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Schaerbeek, Saint-Gilles et Saint-Josse-ten-Noode. En raison de son étendue spatiale, Bruxelles-Ville est considérée séparément.

Seconde couronne

La notion de « seconde couronne » désigne les territoires suivants : Anderlecht et Molenbeek après la gare de l'Ouest, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Laeken Nord, Neder-Over-

Heembeek et Haren, Evere, Ganshoren, Ixelles après le Boulevard Général Jacques, Jette-Nord, Schaerbeek après le Boulevard Lambertmont, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre.

Notes

1. La flexibilité concerne, entre autres, les jours et heures d'ouverture, l'inclusion des enfants nécessitant une prise en charge spécifique ou encore l'implication des parents.
2. Plusieurs indicateurs de pauvreté indiquent également que le risque de pauvreté est plus élevé dans la Région de Bruxelles-Capitale que dans les régions flamande ou wallonne [Statbel, 2020 (2)].
3. La Grande-Bretagne n'est pas incluse.
4. <https://www.one.be/professionnel/milieu-daccueil/accueil-de-lenfant/>.
5. <https://www.kidslife.be/fr/le-bonheur-abordable/choisir-une-creche-abordable>.
6. La distribution éclatée du logement social est le reflet des diverses vagues de construction et de la multitude de sociétés de logement qui ont fait l'histoire de l'habitat social. Pour une description détaillée, voir <https://monitoringdesquartiers.brussels/indicators/analysis/part-des-logements-sociaux/>.
7. En raison des relations non linéaires possibles entre les indicateurs, les analyses ont été répétées avec le coefficient de corrélation de Spearman. Les conclusions tirées de ces analyses sont similaires.

COORDINATION SCIENTIFIQUE

Astrid Romain

COMITÉ DE LECTURE

Xavier Dehaibe, Julie Lumen, Morgane Van Laethem

ÉDITEUR RESPONSABLE

Antoine De Borman - Perspective

©2021 Région de Bruxelles-Capitale. Tous droits réservés.

